



Procédure de perte de carte d'adhésion du club de l'Agriculture

La perte de la carte d'adhésion du club implique systématiquement le gel des droits d'accès pour empêcher toute utilisation frauduleuse.

L'octroi d'une nouvelle carte est tributaire du :

- Dépôt de déclaration de perte, dans l'immédiat au niveau du club de l'Agriculture ;
- Virement de **50 DH** au profit du compte du club de l'Agriculture ;

